



Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°21/24

Objet de la délibération : Décision modificative N°1 du budget principal

L'an deux mille vingt-quatre
et le dix-huit octobre
le Comité Syndical du Syndicat mixte
de gestion des nappes de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, M. Alexandre COUTURIER, Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Xavier DUFOUR, M. Jean-Pierre FRICKER, M. Aurélien GEAY, M. Patrick GRIMALDI, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M Yves WIGT.

➤ Procurations :

De Monsieur Didier KHELFA à Madame Céline TRAMONTIN
De Monsieur Daniel HIGLI à Madame Marie-France SOURD
De Monsieur Michel PERONNET à Monsieur Pierre RAVIOL
De Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT
De Madame Marylène BONFILLON à Monsieur Xavier DUFOUR
De Monsieur Gérard QUAIX à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET

➤ Membres à voix consultative :

M. Jean-Louis PLAZY
M. Alfred LEXTRAIT

Membres à voix délibérative en exercice : 27
Membres à voix délibérative présents : 13
Procurations : 6
Membres à voix délibérative (présents + procurations) : 19

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre RAVIOL

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

VU l'instruction et comptable M57,

VU la délibération N° 20-2024 du 18 octobre 2024 relative à la cession du véhicule DACIA Spring électrique,

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule en remplacement de la DACIA spring,

CONSIDERANT les écritures comptables afférentes à la réception du marché relatif à la réalisation de piézomètres dans les nappes profondes,

Il convient entre autres, de :

- Régulariser l'amortissement en cours du véhicule à la vente,
- Ouvrir les crédits nécessaires à l'acquisition du véhicule de remplacement,
- Réaliser les opérations patrimoniales liées à l'amortissement de la publicité du marché de foration

Il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à la comptabilisation des opérations énoncées ci-dessus,

Le Comité :

OUI l'exposé de Madame la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE la décision modificative suivante :

En recette de fonctionnement :

Chapitre	Article et libellé	BP	DM N°1	BP après DM N°1
042	777 Subventions d'investissement transférées	50 000.00 €	+ 13 755.00 €	63 755.00 €

Pour rappel : Recettes totales d'investissement du BP	1 490 957.81 €	+ 13 755.00 €	1 504 712.81 €
--	-----------------------	----------------------	-----------------------

En dépense de fonctionnement :

Chapitre	Article et libellé	BP	DM N°1	BP après DM N°1
042	6811 Dotations aux amortissements immobilisations corporelles	80 000.00 €	+ 6 755.00 €	86 755.00 €
011	6185 Frais de colloques et séminaires	3 000.00 €	+ 7 000.00 €	10 000.00 €

Pour rappel : Recettes totales d'investissement du BP	1 490 957.81 €	+ 13 755.00 €	1 504 712.81 €
--	-----------------------	----------------------	-----------------------

En recette d'investissement :

Chapitre	Article et libellé	BP	DM N°1	BP après DM N°1
024	024 Produits de cession d'immobilisation	0.00 €	+ 8 500.00 €	+ 8 500.00 €
040	281828 autres matériels de transport	6 200.00 €	+ 6 755.00 €	12 955.00 €
	281838 autre matériel informatique	3 000.00 €	+ 0.00 €	3 000.00 €
	28158 Autres installations matériel ...	22 700.00 €	+ 0.00 €	22 700.00 €
	28148 constructions sur sol d'autrui	41 000.00 €	+ 0.00 €	41 000.00 €
	2805 licences logiciels	5 000.00 €	+ 0.00 €	5 000.00 €
	28031 frais études	2 100.00 €	+ 0.00 €	2 100.00 €
	TOTAL	80 000.00 €	+ 6 755.00 €	86 755.00 €
041	2033 Frais d'annonces et d'insertion	0.00 €	+1 452.00 €	+ 1 452.00 €

Pour rappel : Recettes totales d'investissement du BP	273 602.78 €	+ 16 707.00 €	290 309.78 €
--	---------------------	----------------------	---------------------

En dépense d'investissement :

Chapitre	Article et libellé	BP	DM N°1	BP après DM N°1
21	2158 Autres installations matériels et outillages	32 100.00 €	-15 000.00 €	17 100.00 €
21	21828 Autres matériels de transport	0.00 €	+ 16 500.00 €	16 500.00 €
040	13911 sub transférable état	600.00 €	+3 429.00 €	4 029.00 €
	13913 sub transférable département	13 400.00 €	+ 1 066.00 €	14 466.00 €
	13918 Autres sub transférables (AERMC)	29 000.00 €	+ 9 260.00 €	38 260.00 €
	13912 sub transférable region	7 000.00 €	0.0 €	7 000.00 €
	TOTAL	50 000.00 €	+ 13 755.00 €	63 755.00 €
041	2148 Frais d'annonces et d'insertion marché piézomètre	0.00 €	+1 452.00 €	+ 1 452.00 €

Pour rappel : Recettes totales d'investissement du BP	273 602.78 €	+ 16 707.00 €	290 309.78 €
--	---------------------	----------------------	---------------------

AUTORISE Madame la Présidente à signer les pièces à intervenir.

AINSI fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du SYMCRAU,
Céline TRAMONTIN**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.